Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 27 Janvier 1904. — No. 11

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

Convention des Jeunes Conservateurs au Portage-la-Prairie

Les jeunes conservateurs de la Province tiennent aujourd'hui et demain une grande convention au Portage-la-Prairie.

La jeunesse est foncièrement conservatrice au Manitoba. Elle fait preuve de clairvoyance et de bon vouloir en se groupant ainsi pour se compter. Les chefs du parti assisteront demain au grand banquet qui clôturera le congrès.

Notre comté sera représenté par cinq délégués.

On peut s'attendre que le jeune élément de notre parti fera son devoir aux prochaines élections.

AU CLUB CONSERVATEUR

Le Club Conservateur de Saint Boniface a fait ses élections annuelles jeudi dernier. En voici le résultat.

Patrons : Hons. MM. Borden, Monk et Roblin ; Président Honoraire : L'hon. Sénateur Bernier, 1er Vice-Président Honoraire : L'hon. A. A. C. LaRivière ; 2nd Vice-President Honoraire : M. Joseph Bernier ; 3eme Vice-Président Honoraire ; M. J. B. Lauzon ; Président Actif ; M. J. A. F. Bleau ; 1er Vice-Président : M. J. C. Smith ; 2nd Vice Président : M. le Dr Lambert ; Secrétaire archiviste : M. J.-B. Côté ; Assistant-Secrétaire Archiviste : M. F. Hearn ; Sec-Correspondant : M. A. Bélanger ; Trésorier : M. Paul Gagnon ; Assistant-Trésorier : M. Henri Cusson ; Percepteur : C. Marcoux, sr ; Assistants : MM. Le Lévêque et J.-B. Poirier ; Bibliothécaire : MM. J. Gingras et T. Pambrun ; Conseillers : MM. Max. Rocan, J. Turenne, F. Soucy, J. P. O. Allaire, T. Pelletier et Ed. Marcoux : Comité des finances : M. J. A. Senécal, J. T. Dumouchel, D. Houle, Elie Genthon, J. A. Cusson, J. A. Cusson et G. Arial : Comité des séances : MM. T. Bertrand, Dr Dubuc, Ed. Bourgouin, J.-B. Joyal et C. A. Lambert : Comité des Jeux : MM. E. H. Marcoux, X. Gosselin, Z. Ouellette, Z. Lavoie, J. C. Dussault ;

L'assemblée qui a fait ces élections était nombreuse. Des discours ont été prononcés par MM. AA. C. LaRivière, A. H. Kennedy J. B. Lauzon et M. Foster.

VOUS REUSSIREZ

Vous guérirez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du BAUME RHUMAL. Il soulage immédiatement et guérit rapidement. Dans toutes les pharmacies.

CONSCIENCE ABOLIE

Le Rappel

Le parti libéral d'aujourd'hui est un assemblage de politiciens qui gravitent autour d'un homme.

Il y eut autrefois des gens qui professaient les principes du libéralisme et qu'on pouvait appeler des libéraux dans l'acception ordinaire du mot chez nous.

Ainsi L. J. Papineau, Papin, Dorion étaient des libéraux. Ils sont morts et ils n'ont plus de successeurs

On conte que Laurier fut un jour libéral ; il ne l'est plus aujourd'hui.

Ceux qui le suivent aveuglément ne le sont pas d'avantage ; leur centre de ralliement n'est plus un principe, mais un homme.

La volonté de Laurier est la règle suprême de leur volonté ; et la règle suprême de Laurier c'est l'amour du pouvoir.

Tout est bien de ce qui peut contribuer à les maintenir longtemps au pouvoir lui et eux.

Pour l'amour du pouvoir... et des avantages substantiels qui en découlent, Laurier a sacrifié les droits des nôtres en bloc et en détail, en toute occasion.

Jamais, depuis la confédération l'influence des nôtres dans les conseils de la nation n'a été aussi affaiblie que sous le régime Laurier.

C'est Laurier qui a sacrifié les droits de nos coréligionnaires du Manitoba.

C'est Laurier qui a amoindri l'autonomie des provinces si essentielle à notre vie nationale

C'est Laurier qui a compromis nos libertés politiques et qui nous a ramenés aux plus mauvais jours de notre histoire, alors que Downing Street dictait ses volontés à nos gouvernants.

C'est Laurier qui, chaque jour, sacrifice l'intérêt de nos ouvriers au bénéfice de l'ouvrier Yankee.

C'est Laurier enfin qui ruine notre industrie et la livre à l'industrie anglaise, sans compensation aucune.

Nous avons perdu une portion considérable de notre territoire, grâce à lui, et parce qu'il convenait à la diplomatie anglaise qu'il en fût ainsi.

Il s'est proclamé : "British to the core !" et l'organisation politique qui s'appelle le parti libéral a applaudi !

Il a manqué à la parole solennellement donnée toutes les fois qu'il a solennellement donné sa parole, et chaque fois l'organisation politique qui s'appelle le parti libéral a applaudi.

Il a promis solennellement de rendre justice à la minorité manitobaine, il a manqué à sa parole.

Il s'est engagé à augmenter le subside des provinces ; il a manqué à sa parole.

Il s'est engagé à réduire la dette et les dépenses ; il a manqué à sa parole.

Il s'est engagé, par respect pour l'indépendance du Parlement, à ne jamais nommer un député à une position ; il a manqué à sa parole.

Il n'a pas fait [illegible] vait faire et il a fait tout ce qu'il ne devait pas faire.

Et le parti libéral a applaudi quand même.

C'est un rare exemple de servilité fanatique et aveugle.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
[illegible]	470,560.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à " Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

Le Manitoba.

Mercredi, 27 Janvier 1904

PIE X PAPE

MOTU PROPRIO

Dès notre première Encyclique à l'Episcopat du monde, faisant écho à ce que Nos glorieux prédécesseurs ont décidé, au sujet de l'action catholique des laïques. Nous avons déclaré très louable cette entreprise et, de plus nécessaire, dans la présente situation de l'Eglise et de la société civile. Nous ne pouvons pas ne pas louer très haut le zèle de tant d'illustres personnages qui, depuis longtemps, se sont voués à cette tâche, et l'ardeur d'une jeunesse si distinguée, qui allègrement s'est empressée d'y donner son concours. Le XIX congrès catholique tenu récemment à Bologne, promu et encouragé par Nous, a montré suffisamment à tous la vigueur des forces catholiques et ce que l'on peut obtenir d'utile et de salutaire parmi les populations croyantes, pourvu que cette action soit bien régulière et disciplinée et que règne l'union de pensées, de sentiments et de travaux parmi tous ceux qui y prennent part.

Toutefois, Nous éprouvons un réel regret de ce qu'un dissentiment, survenu parmi eux, ait suscité des polémique trop vives, qui lorsqu'elles ne sont pas opportunément réprimées, pourraient diviser ces forces et les affaiblir. Nous qui avons recommandé par-dessus tout l'union et la concorde des âmes avant le congrès, en vue d'établir d'un commun accord ce qui appartient aux règles pratiques, de l'action catholique, Nous ne pouvons Nous taire maintenant. Et puisque les divergences de vues dans l'ordre pratique pénètrent facilement dans l'ordre théorique, où elles prennent nécessairement leur appui, il importe de raffermir les principes qui doivent informer l'action catholique tout entière.

Léon XIII, de sainte mémoire, Notre illustre Prédécesseur, a tracé lumineusement les règles de l'action populaire chrétienne dans les célèbres Encycliques *Quod Apostolici numeris* du 28 décembre 1878, *Rerum novarum* du 15 mai 1891 et *Graves de communi* du 18 janvier 1901; et encore spécialement l'Instruction émanée de la Sacrée-Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le 27 janvier 1902.

Et Nous qui, non moins que Notre Prédécesseur, constatons combien il est nécessaire que l'action populaire chrétienne soit gouvernée et conduite avec rectitude, Nous voulons que ces règles très prudentes soient exactement et pleinement observées, et que personne n'ait la témérité de s'en éloigner dans aucune mesure.—Aussi, pour les rendre plus vives et plus présentes, Nous avons eu la pensée de les rassembler dans les articles suivants, abrégé tiré de ces Documents, comme l'organisation fondamentale de l'action populaire chrétienne. Elles devront être pour tous les catholiques la règle constante de leur conduite:

ORGANISATION FONDAMENTALE DE L'ACTION POPULAIRE CHRÉTIENNE

1o La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, tels que sont aussi les membres du corps humain; vouloir l'égalité de tous ces éléments sociaux est impossible; ce serait la destruction même de la société. (Encycl. *Quod Apostolici*)

2o L'égalité des divers membres de la société réside uniquement dans le fait que tous les hommes tirent leur origine de Dieu le Créateur, tous ont été rachetés par Jésus-Christ et doivent, selon la règle de leurs mérites et démérites, être jugés, récompensés et punis par Lui. (Encycl *Quod Apostolici*.)

3o Il en résulte que dans la société humaine, selon l'ordre divin, il y a des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébeiens; unis mutuellement ils s'entr'aident pour poursuivre le but final au ciel, et le bien-être matériel et moral sur la terre. (Encycl. *Rerum novarum*)

4o L'homme a sur les biens terrestres non pas le simple usage comme les bêtes, mais des droits à un pouvoir, établis nonseulement sur les choses que l'on use en les consommant, mais sur celles dont on use sans les consommer. (Encycl. Rerum novarum.)

5o Droit indiscutable sur la nature et la propriété privée, fruit du travail et de l'industrie, sur l'accession et la donation, dont chacun peut à son gré raisonnablement disposer. (Encycl. Rerum novarum.)

6o Pour empêcher le désaccord entre le riche et le pauvre, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a pas de droit de revendication du moment que la justice a été lésée. (Encycl. Rerum novarum.)

7o Le devoir de la justice, autant de la part des patrons que des ouvriers, c'est de rester entièrement fidèle au pacte conclu en toute équité, de ne pas endommager les choses où offenser les personnes des patrons; de s'abstenir d'actes violents et de ne pas les transformer en émeute pour la défense de ses propres intérêts. (Encycl. Rerum novarum.)

8o Les devoirs de justice pour les capitalistes et les patrons sont les suivants:

Donner un juste salaire aux ouvriers, ne pas porter préjudice à leur juste épargne, soit par violence, soit par fraude, soit par des mesures manifestes où dissimulées. Donner la liberté pour accomplir les devoirs religieux, ne pas exposer les ouvriers aux séductions corruptrices et à des dangers, ne pas leur enlever l'amour de l'épargne, ne pas leur imposer des travaux disproportionnés à leurs forces où peu conformes à leur âge où à leur sexe. (Encycl. Rerum novarum.

9o Le devoir de charité du riche qui possède c'est de secourir le pauvre et l'indigent conformément aux préceptes de l'Evangile, obligation dont on demandera compte le jour du jugement dernier d'une manière spéciale, conformément à ce que dit le Christ. (Matt. XXV. Encycl. Rerum novarum.

10o Les pauvres ne doivent pas rougir de leur indigence et dédaigner les charités du riche, pensant que Jésus Christ Rédempteur qui aurait pu naître riche, est né pauvre et annoblit ainsi la pauvreté en l'enrichissant de mérites incomparables pour le ciel. (Encycl. *Rerum novarum*)

11o A la solution de la question ouvriere peuvent beaucoup contribuer les capitalistes et les ouvriers en instituant des sociétés ouvrières de secours mutuels, des associations privées, des patronages d'enfants, et surtout des corporations d'arts et métiers. (Encl. *Rerum novarum*)

12o C'est vers ce but que tend l'action populaire chrétienne ou la démocratie chrétienne avec ses nombreuses œuvres variées. Cette démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà défini qu'elle ne s'éloigne pas de cette démocratie sociale, qui a pour bases les principes de la foi et de la morale catholique et surtout qu'elle ne lèse en aucune façon le droit inviolable de la propriété privée. (Encl. *Graves de communi*.)

13o La démocratie chrétienne ne doit pas s'immiscer dans la politique; elle ne doit pas servir aux partis ni à des fins politiques; ce n'est pas son affaire, mais elle doit exercer une action bienfaisante en faveur des peuples fondés sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile. (Encl *Graves de communi. Instruction* de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.)

Les démocrates chétiens d'Italie devront s'abstenir complètement de participer à une action politique quelconque attendu que dans les circonstances actuelles et pour des motifs d'ordre très élevé cette action est interdite à tout catholique. (*Instr. cit.*)

14o La démocratie chrétienne a l'obligation la plus étroite de défendre l'autorité ecclésiastique en prêtant aux évêques et à leurs représentants, pleine soumission et obéissance; ce n'est pas un zèle méritoire ni une piété sincère d'entreprendre des chose, même belles et bonnes en soi quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur.

15o Pour qu'une telle action démocratico-chrétienne ait l'unité de direction, elle devra être dirigée par l'œuvre des congrès et des catholiques qui, par tant d'années de louables fatigues a si bien mérité de l'Eglise et à laquelle Pie IX et Léon XIII ont confié le charge de diriger le mouvement général catholique, toujours sous les auspices et la direction des évêques.

16o Les écrivains catholiques pour tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société doivent se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, aux évêques et au pape; ils doivent surtout se garder de devancer en tout jugement, le Siège Apostolique. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.)

17o. Les écrivains démocratiques-chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure de la préalable de l'Ordinaire tous les écrits concernant la religion et la morale chrétienne, éthique et naturelle, conformément à la Constitution *Officiorum et munerûs ecclesiastici*; d'après la même Constitution, quand ils publient des écrits de caractère purement technique, ils doivent préalablement obtenir le consentement de l'Ordinaire. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires).

18o. Ils doivent, en outre, faire tous leurs efforts pour que règnent entre eux la charité et la concorde, en évitant l'injure et le blâme; quand il surgit des motifs de dissentiment, avant de rien publier sur les journaux, ils doivent en référer à l'autorité ecclésiastique, qui y pourvoit selon la justice. S'ils sont repris par cette autorité, qu'ils obéissent promptement sans tergiversation et sans se plaindre publiquement, étant d'ailleurs entendu que par les moyens convenables, ils peuvent faire recours à l'Autorité supérieure. (Instruction de la Sacree Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires).

19o. Finalement, les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, doivent se garder d'employer un langage qui puisse inspirer au peu le l'aversion des classes supérieures de la société.

Qu'ils ne parlent pas de revendications et de justice alors qu'il s'agit seulement de charité Comme on l'a déjà expliqué, qu'ils se rappellent Jésus-Christ qui a voulu unir tous les hommes dans un lieu d'amour réciproque qui est la perfection de la justice et nous a fait une obligation de travailler pour le bien réciproque. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Ces règles fondamentales, Nous, *de Notre propre mouvement* et de science certaine, avec Notre autorité apostolique, Nous les renouvelons dans tous leurs détails et Nous prescrivons de les transmettre à tous les comités, cercles et unions catholiques de toute nature et de toute forme Ces sociétés devront les tenir affichées dans leurs lieux de réunion et les relire souvent dans leurs séances. Nous ordonnons en outre aux journaux catholiques de les publier intégralement et de s'engager à les observer en fait religieusement: sinon qu'ils soient sérieusement avertis: et si après avoir été avertis ils ne se corrigent pas, qu'ils soient interdits par l'autorité ecclésiastique.

Et, puisque les paroles et actes ne valent rien s'ils ne sont pas constamment précédés, accompagnés et suivis de l'exemple, la caractéristique nécessaire qui doit resplendir en tous les membres d'une œuvre catholique quelconque, c'est de manifester ouvertement la foi avec la sainteté de la vie, avec la pureté des mœurs et avec la scrupuleuse observance des lois de Dieu et de l'Eglise. Et cela parce que c'est le devoir de tout chrétien, et puis ensuite parce que: *Qui ex adversa est vereatur, nihil hab ns malum dicere de nobis* (Tit., II, 8.)

De nos sollicitudes pour le bien commun de l'action catholique, spécialement en Italie, Nous espérons, avec la bénédiction divine, des fruits abondants et heureux.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 18 décembre 1903, la première année de Notre Pontificat.

PIUS PP. X

C'EST MERVEILLEUX

Le affections de la gorge et des poumons sont toujours douloureuses. On s'affranchit de ses souffrances en prenant du BAUME RHUMAL; l'effet est merveilleux.

POURQUOI

Ainsi c'est chose décidée, le gouvernement fédéral ajourne les élections générales à plus tard.

Nous attendrons encore des mois avant de voter.

Il était pourtant bien décidé que l'appel au peuple aurait lieu en février! Au lieu de cela on nous donne une session.

Pourquoi cette modification soudaine du programe?

On en donné plusieurs raisons.

On dit, entre autres choses, que les autorités du Grand Tronc ne veulent pas accepter sans amendements nouveaux le bill que sir Wilfrid Laurier leur a donné à la dernière session. Ce bill, qui, à l'origine, accordait ciel et terre aux magnats du chemin de fer, a été modifié singulièrement grâce à la critique très opportune de l'opposition.

Si bien que le bill ne peut maintenant satisfaire les appétits considérables des promoteurs du projets. Il faut donc un bill nouveau que seule une chambre libérale peut voter.

Voilà une des raisons de la session fédérale substituée aux élections.

Mais la grande raison, c'est que le parti libéral n'est pas sûr de la victoire.

Les victoires conservatrices du Manitoba et de la Colombie Anglaise, l'effondrement prochain du cabinet Ross dans Ontario, la campagne protectionniste qui se poursuit dans Québec, tout cela fait réfléchir M. Laurier et le rend rêveur.

Ses courtisans ont beau lui clamer que tout va bien, le premier ministre s'aperçoit que tout ne va pas bien. Il songe à la province d'Ontario, qui va décidément envoyer aux Communes une énorme majorité conservatrice; il songe à la province de Québec qui vota autrefois avec tant d'enthousiasme pour Mercier, puis se tourna ensuite carrément contre lui.

Sir Wilfrid regarde ses soldats et s'aperçoit que les délices de Capoue les ont amollis; que les vétérans, les forts, les lutteurs sont partis. Puis il regarde chez ses adversaires et y remarque un menaçant renouveau d'activité, de confiance et d'entrain; il voit de puissantes candidatures conservatrices se dresser contre ses petits hommes; et il est inquiet; il a peur.

Voilà pourquoi nous n'aurons pas les élections générales en février.

INTERDICTION

Les dépêches nous apprennent que Mgr. Bruchési vient d'interdire la lecture du *Combat* à ses ouailles.

Le *Combat* est le journal qui remplaça les *Débats* quand ceux-ci furent frappés par Mgr. l'Archevêque de Montréal, en octobre dernier. Les *Débats* avaient mérité les foudres de l'Eglise par leur impiété, leur libertinage de doctrines et leur audace à ridiculiser nos prêtres. Le *Combat*, rédigé par les mêmes personnages, a commis les mêmes excès. Il est donc victime de sa propre imprudence.

Mgr Bruchési a jugé qu'il devait à ses ouailles d'arrêter le scandale. Nous espérons que la leçon servira.

Quand on tient une plume au Canada, il faut respecter la religion et ses ministres. Ceux qui viennent d'outre-mer feront bien de toujours se le rappeler.

L'Echo de Manitoba est de ceux-là. Son dernier numéro contient tout un quart de colonne de persiflage déplacé à l'égard de Mgr. Pascal. Est-ce assez insolent? Est-ce assez répréhensible?

Grâce à Dieu les Canadiens français sont encore assez croyants et assez dignes de leurs traditions pour ne pas permettre aux étrangers de frapper impunément l'Eglise.

Seconde Lettre Ouverte a M. H. d'Hellencourt

REDACTEUR DE "L'ECHO DE MANITOBA"

Monsieur,

Vous obligeriez beaucoup d'électeurs catholiques en leur exposant, dans le prochain numéro de *L'Echo du Manitoba*, votre franche opinion sur la présente législation scolaire?

Quels sont les promoteurs de ces lois?

Sont-elles justes ou injustes?

Vous tiendrez à honneur, je l'espère, Monsieur, de répondre explicitement à ces questions opportunes.

A. L.

Les Ressources du Canada

LA PRODUCTION DU BLÉ

Ceux-là seuls qui ont visité d'un océan à l'autre notre immense pays peuvent se rendre un compte exact de ses énormes ressources.

Mais il en faut toujours redire les "possibilités", afin que nous sachions de quelles richesses nous disposons et ce que nous pouvons faire pour l'avenir.

Le "London Statist" déclarait récemment que le Canada ne pouvant augmenter économiquement sa capacité de production du blé sans la construction de nouveaux réseaux de chemin de fer, sera pour les prochaines années, dans l'obligation de ne produire qu'une très petite portion du blé nécessaire à la consommation, toujours croissante, de l'univers.

M. Georges Johnson, le directeur du service fédéral de statistique riposte dans "Bradstreet's" par un article dont croyons devoir résumer les données maîtresses.

Est-il vrai, se demande d'abord M. Johnson, que le Canada ne puisse augmenter considérablement sa capacité de production du blé sans augmenter de beaucoup le réseau de ses chemins de fer?

Est-il vrai, se demande-t-il encore que l'extension de son réseau de chemin de fer serait une œuvre de longue durée et de coût considérable?

A la première question, il répond par cette série de chiffres: le Manitoba possède 2 200 milles de voie ferrée. Il serait raisonnable d'estimer que ce chemin de fer peut desservir chaque côté de sa voie une bande de terre à blé de dix milles de largeur. Mais pour plus de sûreté, calculons simplement sur la base de cinq milles, et nous établissons un chiffre total de quatorze millions d'acres.

Quatorze millions d'acres au taux moyen de la récolte au Manitoba pendant les dix huit dernières années, soit 18.65 boisseaux par acre, assureraient un rendement de deux cent soixante et un millions de boisseaux, soit soixante millions de boisseaux de plus que ce que le Royaume Uni a jamais importé annuellement de tous les pays du globe.

Les Territoires du Nord Ouest possèdent, eux aussi, 2,100 milles de chemin de fer. Ce serait donc, d'après cette échelle, une autre source de production de deux cent soixante millions de boisseaux, et un autre surplus de soixante millions sur le total des importations britanniques.

M. Johnson est d'avis que la capacité totale de production de blé de notre pays est de soixante sept fois la somme totale des importations annuelles du Royaume Uni et que les terres actuellement traversées par les chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires et l'Ontario, peuvent fournir plus de trois fois ces importations.

Il estime qu'il faut onze millions et demi d'âcres pour subvenir à la consommation de la Grande Bretagne.

Le Pacifique et la Compagnie de la Baie d'Hudson pourraient en une seule année, dit-il, ensemencer et cultiver cet espace de terrain. Les hommes qui, en cinq années, ont lancé un transcontinental à travers les prairies inhabitées de l'Ouest, seraient capables en deux ou trois ans de produire tout le blé requis. Déjà, en 1902, le seul Manitoba a cinquante-trois millions de boisseaux sur une espace de de deux millions quarante mille âcres. Quadruplez cette production et vous dépasserez les deux cents millions de boisseaux dont la Grande-Bretagne a besoin. Il vous faudrait pour cela huit millions d'âcres de terre; vous pouvez les choisir dans les soixante-quatre millions que possède le Manitoba. De 1889 à 1902, sans encouragement spécial, par le seul progrès des établissements, les terres à blé, cultivées, du Manitoba, sont passées de 623,245 âcres à 2,100,000 et la production de 7.200,000 boisseaux à plus de 53,000,000.

"La construction des chemins de fer au Canada, conclut M Johnson, ne ressemble pas à ce qui se fait en Angleterre. Le Pacifique a été construit avant l'établissement du pays et s'il était nécessaire de le doubler, ceci pourrait se faire beaucoup plus rapidement que ne fut réalisée la construction première.

"Le Pacifique peut construire des lignes secondaires aussi rapidement qu'il a construit la ligne principale. En une seule année 1886-87 le Canada a construit un milliers de milles de voie ferrée. Une bande de terre de cinq milles prise chaque côté d'une voie ferrée de mille milles mettra en communication rapide avec l'Océan six millions et demi d'âcres de terre; et, dans les prairies de l'Ouest, un millier de milles de chemin de fer peuvent être construits en une seule saison. Pendant qu'une armée d'ouvriers hérisseraient ainsi le Pacifique de chemins de fer latéraux, une autre armée pourraient préparer la terre traversée par ces voies secondaires."

Voilà des chiffres qui semblent fantastiques, mais nous ne savons pas encore ce que peut produire notre pays.

Et le blé n'est que l'une des richesses dont dispose notre Canada.

QUELQUES INDICATIONS DE DÉSORDRES NERVEUX

LES SIGNES AVANTS-COUREURS DE LA PROSTRATION NERVEUSE, DE LA PARANLYSIE ET DE L'ATAXIE LOCOMOTRICE.

Le tiraillement des nerfs, la sensibilité à la lumière, au bruit et au mouvement, le grincement des dents durant le sommeil, les secousses de nerfs, le mouvement inusité des doigts, sont des symptômes de prostration nerveuse.

Les spasmes, le maux de tête la nuit, les éclairs des yeux, les désordres de la vue et de l'ouie sont d'autres indications de la prostration nerveuse.

En absence de souffrance très vives, beaucoup ne se rendent pas compte du mal. Beaucoup ne se doutent pas qu'ils s'en vont.

La Dr Chase's Nerve Food par ses guérisons nombreuses de semblables maladies est considérée comme un remède sans égal pour les nerfs.

Non seulement cette "Nourriture" fait de nouveaux nerfs mais elle crée aussi une chair et des fibres nouveaux; elle reconstitue le système et met de la vigueur partout. Cela se comprend, car le remède n'est fait que de fortifiants.

La Dr Chase's Nerve Food, 50c. la boite, chez tous les marchands ou chez Edmanson, Bates & Co. Toronto. Le portrait et la signature du Dr Chase sont sur chaque boite et préviennent la fraude.

CUSSON-COUTURE

Vendredi soir, les nombreux amis de M. Arthur Cusson se réunissaient dans les salles du bloc Couture pour le féliciter à l'occasion de son mariage et lui offrir des cadeaux. On a présenté au héros de la circonstance un ameublement complet de salle à diner. Il y eut discours, musique et chant. L'orchestre de Saint-Boniface était là et a jeté de belles et puissantes harmonies sur toute la tête. L'assistance était exceptionnellement nombreuse: environ 150 personnes; cette assistance comprenait Son Honneur le maire Turenne et ses conseillers, collègues de M. Cusson, des amis de Saint-Boniface et de Winnipeg, plusieurs personnes aussi de nos paroisses. C'est là une marque de la considération tion dont jouit M. Cusson au milieu de nous. Le jeune architecte s'est montré très heureux de cette démonstration et en a offert des remerciements émus à ses amis.

***

C'est lundi dernier que M. Cusson conduisait à l'autel Mademoiselle M. L. Couture, fille de M. J. B. Couture, de cette ville.

M. l'abbé Trudel a béni le mariage. La mariée était accompagnée de son père M. J. B. Couture, et le marié, de son frère, M. Joseph Cusson.

Le déjeuner de noces s'est pris chez M Couture.

Nous offrons nos cordiales félicitations et nos vœux de bonheur à M. et à Mde Arthur Cusson.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—MM. J. B. Côté et Paul Gagnon ont été nommés évaluateurs pour faire le rôle de la ville pour l'année 1904.

AVIS—Toutes personnes endettées envers LE MANITOBA pour abonnement sont priés de régler d'ici au 1er mars. Sinon on cessera l'envoi du journal.

—La température est actuellement très froide. C'est cependant un temps sec, par conséquent relativement facile à supporter.

—Les fournaises de la cathédrale se sont brisées dimanche; on a donc dû se contenter d'une messe basse au lieu de la grand' messe ordinaire de dix heures.

—Le commissaire d'immigration à Winnipeg, a été informé que 2,000 sujets anglais actuellement dans l'Afrique du Sud, iront s'établir à Winnipeg de bonne heure au printemps.

—On s'attend à une forte immigration au printemps. Les terrains montent toujours en valeur. Si la récolte pouvait être bonne cet été, quels magnifiques développements ne prendrait pas notre jeune province!

—Nous avons reçu d'un ami de Notre Dame de Lourdes de belles photographies du couvent des chanoines réguliers, de la maison des RR. Sœurs de Lourdes et de plusieurs vues très pittoresques de cette jolie paroisse. Nos remerciements.

—La population de Winnipeg est de 77,303, d'après le directory de Henderson. C'est une augmentation considérable sur l'an dernier; du train que vont les choses, Winnipeg ne prendra pas de temps à rivaliser avec Montréal et Toronto.

—Cashel, le condamné à mort qui s'était évadé de la prison de Calgary il y a environ un mois, a été retrouvé à environ 6 milles de Calgary. On l'a trouvé dans un espèce de grenier. Comme lors de son évasion il a voulu jouer du pistolet, mais ce fut sans succès. Il sera pendu le 2 février.

—Mademoiselle Blanche Kéroack, fille de Mde Veuve M. A. Keroack et Mademoiselle Berthe Fafard, fille de Mde A. Paradis, de cette ville, sont parties lundi pour Portland, Orégon, où elles prendront l'habit des Religieuses du Précieux Sang. Melle Kéroack retrouvera là sa sœur Melle Anna Kéroack, qui l'a précédée d'un an dans la vie religieuse et qui réside à Portland.

BON A SAVOIR

Le remède le plus efficace pour toutes les affections des voies respiratoires est le BAUME RHUMAL qui guérit tous ceux qui en font usage.



Dans les temps primitifs l'on manquait certes de bien des choses, mais l'instinct naturel suppléait souvent avec avantage à ce qu'on est convenu d'appeler le progrès de la civilisation.

Voyons, par exemple, l'Indien dans sa misérable hutte, exposé à toutes les intempéries, l'existence ne lui était certainement pas aussi à charge que chez la plupart d'entre nous.

A voir sa rude stature, sa prestance magnifique, son embonpoint naturel, cet œil éveillé, front haut et pied ferme, l'on sent qu'il est plein de vie, qu'un sang généreux l'anime et que rien ne dérange aucunement l'état paisible de ses nerfs.

Que faisait donc cet enfant de la forêt pour se maintenir toujours en cet état de santé si florissant?

A l'approche de chaque saison, il avait soin de se nourrir de racines et d'herbages appropriés au changement de température, d'air et de travaux à venir.

Le printemps surtout, l'homme des bois, l'Indien toujours intrépide et prudent, s'ingurgitait des tisanes, mangeait des feuilles et des racines médicales; c'est ainsi qu'il tenait constamment ses organes digestifs, aussi bien que son estomac, sa tête et tous ses membres en cet état florissant de santé et de vigueur tel qu'il est partout représenté.

"Il faut prendre son bien où on le trouve." Partant de ce principe, ne serait-il pas sage d'imiter l'Indien dans cet exemple si frappant qui assure évidemment le bien-être et la joie de vivre?

Néanmoins, la civilisation a fait son chemin et nous ne sommes plus au temps où chacun cherchait dans les bois, sous les souches et au sommet des montagnes, la médecine que la nature lui préparait.

Aujourd'hui, la science et le progrès ont su concentrer dans une préparation, sous un tout petit volume, mis à la portée de tout le monde, les mêmes vertus, les mêmes effets et la même force d'action de ces herbages multiples et de maintes racines que seul un homme de l'art pourrait maintenant distinguer entre toutes ces plantes anodines et de nul effet. Nous avons nommé les Pilules Moro, le grand remède universel spécialement pour LES HOMMES. Pour mieux vous en convaincre, lisez les noms suivants qui sont ceux d'hommes guéris par les Pilules Moro. Ces hommes souffraient soit des reins, de l'estomac, du cœur, de grande faiblesse générale ou de toutes autres maladies si communes chez ceux qui ont à travailler fort. Ces noms sont les derniers reçus et nous en avons une foule d'autres à nos bureaux. Voyez ces hommes eux-mêmes, nous donnons leur adresse complète, ils peuvent être de vos voisins ou de vos amis; ils vous diront de quelle manière merveilleuse les Pilules Moro ont agi sur leur constitution. Tous s'étaient fait traiter par un grand nombre de médecins avant de recourir aux Pilules Moro.

Arthur Marchand, Milton, N. H., Boîte 243.
Louis Payeur, St-Pierre Baptiste, Qué.
Gédéon Bergeron, 95, rue Clinton, Woonsocket, R.I.
Alfred Cornellier, 173, rue Julian, Providence, R. I.
Emery Harotte, Boîte 16, Spring Valley, Ill.
Régis Loiselle, 75, rue Melrose, Fitchburg, Mass.
Victor Bérubé, 194 rue Drolet, Montréal.
John Dupré, Stafford Springs, Conn., Boîte 415.
Napoléon Hébert, Williamstown, Mass.
Fortunat Bourdeau, Valleyfield, Qué.
Louis Marcille, Ste-Martine, Qué.
Benjamin Gaudet, South Nelson, N. H.
Uldéric St-Jean, Ste-Angèle de Laval, Qué.
Noël Decerf, Spring Valley, Bureau Co., Ill.
Louis Hébert, Desaulniers, Ont.
François Giard, Ware, Mass., Boîte 1030.
Joseph Bernier, Lisbon, Maine.
Henri Delay, Torrington, Conn.
Liguori Lorion, Winchendon Spring, Mass., R. 20.
Joseph Blier, 41, rue Pierce, Lewiston, Maine.
Honorius Clairmont, Williamstown, Mass.
Emmanuel Lafleur, Bowes, Hack Co., Mich.
Gustave Gabrielle, Routledge, Manitoba.
Louis Béland, Ste-Agathe, Co. Lotbinière, Qué.
Louis Langevin, Racine Ely, Qué.
Philéme Gagné, Biddeford, Maine.
P.-C. Beaumier, 1854, rue Ste-Catherine, Montréal.
Joseph Vézina, Sturgeon Falls, Ont.
Olivier Bourgeois, 23, rue Pearl, Manchester, N.H.
Adolphe Robert, Brantford, Spring Co., Conn.
Alphonse Bouchard, 467, Division St., Fall River, Mass.
Wilfrid Ringuette, Republic, Mich.
Adelard Cregheur, Montpellier, Co. Labelle, Qué.
Ulric Poirier, St-Samuel de Horton, Co. Nicolet, Q.
Joachim Charpentier, Salmon Falls, N. H.
Louis Thériault, Menominee, Mich.
Ferdinand Guimond, Cap St-Ignace, Qué.
Ubald Grenier, 24, Pierce St., Dover, N. H.
Herménégilde Rodier, 93, Park St., Holyoke, Mass.
Joseph Monette, 1143, rue St-Jacques, Montréal.
George Paradis, 4, Kossuth St., Biddeford, Maine.
Nap. Gaudreau, St-Jérôme, Lac St-Jean, Qué.
E. Landry, Upper Pockmouche, Gloucester, N. B.
Omer Brazeau, St-Eugène, Co. Prescott, Ont.
Adrien Ouellette, 4123, Olivier Ave, Minneapolis, Minn.
Pierre Veilleux, fils, St-Odilon de Cranbourne, Co. Dorchester, Qué.
Michel Roy, Whitefield, N. H.
Amédée Saumur, 47, rue Wilcox, Springfield, Mass.
George Coutùre, Fournierville, Ont.
J. B. Richer, 37, rue Dupont, Lachine, Montréal.
Rév. Jules Emile Teston, Père, O.M.I., Green Lake, Saskatchewan, T.N.O.
Louis St-Pierre, St-Etienne des Grès, Co. St-Maurice, Qué.
Ambroise Thibault, Windsor Mills, Qué.
Adélard Dépatie, Shefford Vale, Qué.
H. H. Robichaud, Rivière des Caches, Co. North, N.-B.
Louis Bachand, Jewet City, Conn.
Joseph Belisle, Ste-Edwidge, Qué.
Ernest Fortin, Chambord, Co. Lac St-Jean, Qué.
L. O. Gariépy, 201, rue Visitation, Montréal.
Eusèbe Côté, West Brougham, Co. Mégantic, Qué.
Eustache Clément, Monte-Bello, Qué.
M. S. Boucher, 4, rue Ivrett, Nashua.
Jos. Bédard, St-Fabien, Co. Rimouski, Qué.
Jos. Gendron, Cedar Hall, Co. Matane, Qué.
Arsène Brisson, St-Donat de Montcalm, via Ste-Agathe des Monts, Qué.
Ludger Roy, 449, rue Front, Woonsocket, R. I.
Jos. Francœur, Berlin Mills, Co. Coos, N. H.
Henri Venne, St-Jacques de l'Achigan, Co. Montcalm, Qué.
Vital Dandurand, West Farnham, Qué.
Pierre Bélanger, Pointe à la Frégate, Qué.
François D'Haene, Longue-Pointe, Qué.
Olivier Arcand, Notre-Dame des Anges, Co. Portneuf, Que.
Sylvio Alarie, Ste-Agathe des Monts, Qué.
Fabien Bérubé, Maria, Co. Bonaventure, Qué.
Auguste Trépanier, St-Ulric, Co. Matane, Qué.
Xavier Laprés, Racine, Qué.
Josaphat Guidon, Ripon, Co. Labelle, Qué.
Camille DeBande, Matthews, Co. Grand, Ind.
François Beauchêne, Dayton, Minn.
Joseph Perrault, Rochester, N.-Y.
Thomas Barrette, Waucedah, Mich.
George Grinsell, Arbod Vitae, Wis.
Gédéon Authier, West Kennebunk, Me.
Aimé Martin, 2011, rue St-Jacques, Montréal.
M.-F. Papillon, 595, rue Marie-Anne, Montréal.
Julien Grand Jean, Abercorn, Co. Brome, Qué.
Arthur Mathieu, 450, rue Ontario, Montréal.
Isaïe Demeule, St Gédéon, Lac St-Jean, Qué.
Joseph B. Nadeau, 29, rue Water, Augusta, Me.
Amable Simard, St-Gédéon, Qué.
Charles Larouche, St André Avelin, Qué.
Paul Joly, Lachute, Co. Argenteuil, Qué.
Henry Valois, New Fedford, Mass.
J.-A. Béland, 66, avenue Labelle, Montréal.
David Morin, St-Didace, Qué.
A. Grisay, Boîte 215, Manchester, Conn.
Pierre Peltier, St-Sévère, Co. St-Maurice, Qué.
Albert Fournier, St Casimir, Co. Portneuf, Qué.
H. Deguire, Brompton Falls, Qué.

NOTICE

"Public notice is hereby given that an application will be made, the Legislative Assembly of Manitoba, at its next session for an act incorporating "L'Institut de Notre Dame des Missions" with power to do charitable works teaching, education and generally all act acts pertaining there to.

JOSEPH BERNIER
Applicants Solicitor.
Dated at Winnipeg, Dec. 16, 1903.

NOTICE

Public notice is hereby given that an application will be made to the Legislative Assembly of Manitoba, at its next session, for an act legalizing by law 215 of the Town of Saint Boniface whereby to amend bylaw 199 and 200.

JOSEPH BERNIER
Applicants Solicitor
Dated at Winnipeg, Dec. 16, 1903.

SEANCE

C'est avec plaisir que nous annonçons à la population de langue française de Winnipeg et de Saint Boniface qu'une soirée littéraire et musicale en français, organisée par la société "la Gauloise" aura lieu le jeudi 4 février, à huit heures et quart, dans la grande salle du "Manitoba Hall" sur l'avenue du Portage. Nous engageons vivement nos amis à assister à cette fête française qui, vu le nombre et la valeur de personnes qui y prêteront leurs concours sera certainement des plus intéressantes.

C'est ainsi que nous aurons le plaisir d'entendre successivement: Mmes. Coupez, duMarcou; Melles, Chevrier, Mollot Pambrun, Messrs. Bétournay, Bourgeault, Cazes, Duguay, Gilbert, Gay, Holly, Quick, Ruet... sans compter plusieurs autres artistes et acteurs dont nous aurons la liste complète au programme.

Ainsi donc, Français, Canadiens français, et vous tous francophiles rendez-vous jeudi 4 février à huit heures et quart au "Manitoba Hall".— *Communiqué*

DECES

Lundi avait lieu les funérailles de la Rev. Sœur Ste Thaïs, au couvent du Monastère des Dames de la Miséricorde, Rue Sherbrooke, au millieu d'un grand concours d'amis de la maison. Nous avons remarqué la présence des Rev Père Leduc de Edmonton; Rev. P. Robillard de Duluth, Rev. M. Cherrier de L'Immaculée Conception et du Rev. M. Béliveau Chancelier de l'Evêché de St. Boniface. L'académie de Sainte Marie était représentée par la Supérieure. Les Sœurs Grises de L'Hospice Taché de Sainte-Boniface et plusieurs Revd Sœurs Grises et d'autres institutions étaient présentes. Le service a été chanté par le Rev. Père Magnan de L'Eglise de Ste Marie.

La Revd. Ste Thaïs, née Emelie Lemieux à Saint-Remi P. Q. en 1850, à passée 30 ans de sa vie en Religion chez les Revd. Sœurs de la Miséricorde; elle est décédée à Winnipeg vendredi le 23 du courant à 1 heure de l'apres-midi au Monastère des Sœurs de la Miséricorde, Rue Sherbrooke.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 3

LE RENEGAT

PREMIERE PARTIE
L'ENIGME
II
UNE NUIT AU TONKIN

—Vous vous êtes sans doute, dit Gorcum adossé à la cheminée, servi de votre méthode pour tracer le tableau d'un enterrement à Tonkin que je parcourais encore ce matin et qu'à force de relire je sais par cœur. Il me semble assister à cette cérémonie. Un ciel gris. Aussi loin que s'étend la vue, jusqu'au bout de l'horizon, des rizières découpées en carrés d'un vert pâle ou sombre, d'où jaillissent de grandes herbes, avec des arrêtes de sabres qui se courbent au moindre vent, où courent de fugitifs reflets d'argent. Dans des trous, à travers les tiges, des flaques d'eau boueuse avec des plaques miroitantes bleues, verdâtres, comme oxydées. A gauche, un bosquet d'arequiers abritant sans doute sous leurs panaches quelque village. Une grande route dallée de pierres blanches passe sur un pont de marbre, puis profile, sur l'horizon d'un ton de suie, des bambous alignés. Ils se groupent plus nombreux autour d'une pagode dont les toits superposés se relèvent aux coins comme des avants de jonques. On aperçoit la silhouette de deux monstres gris, des éléphants de pierre, agenouillés, d'un dessin grossier mais d'un aspect puissant. Au delà, les rangées de bambous se rapetissent, se mêlent, se brouillent, à peine estompés dans la brume. Au premier plan, l'entrée d'une ville, des maisons sans étage, avec de larges persiennes vertes, les auvents relevés sous lesquels travaillent des ouvriers accroupis, une route d'une terre rouge, ocreuse. En avant du tableau, le commencement du cortège funèbre. Des Annamites, vêtus de grosse cotonnade blanche effilochée par le bas, agitent des baguettes pour chasser les mauvais esprits qui voudraient gripper de leurs doigts crochus l'âme du pauvre mort. Puis des porteurs de bannières blanches brodées de grands caractères noirs retraçant la biographie du défunt, des autels dorés, une maison en miniature destinée à servir de demeure à l'âme. Vient ensuite le cercueil sur un sarcophage porté par vingt coolies et suivi par une foule mimant, hurlant, gémissant sa douleur, accompagnée de joueurs de flûte et de gong. Enfin, une tente carrée, dressée sur des piquets portée par quatre hommes, et qui ne laissent voir, sous les bords tombant à la hauteur des genoux, que des jambes en marche et des pieds posés sur des sandales de bois noir laqué, recourbées en larges poulaines. Dessous sont cachés les femmes et les parents du mort. Des hommes, avec leurs longs cheveux tordus en chignon, des femmes, avec d'immenses chapeaux de paille semblables à de gigantesques cuvettes renversées, regardent le défilé.

A ce moment Célestine se pencha à l'oreille de son voisin Marcel Beaufort et lui dit tout bas:

—Regardez donc la rose de M. Corcum! et en détachant ses phrases d'une voix nette de commandement.— La main gauche en avant, le coude au corps, les doigts écartés et crochus en face du pouce, la main droite souple et libre dans ses mouvements... Mon Dieu! Mon Dieu! Le pauvre garçon meurt-il d'envie de faire remarquer à mon oncle qu'il a la manie de faire grincer son violon!

Gorcum ne s'était pas aperçu de ces réflexions, il continuait, rejetant en arrière sa belle tête blonde, s'écoutant parler, étudiant ses gestes, prononçant les *e* muets avec affectation.

Au cours de la cérémonie, un coup de soleil tombe brûlant sur le paysage et le transforme féeriquement. Sous le ciel sombre à force d'être bleu, se découpent nettement les bambous d'un vert pâle, les pins parasols d'un vert noir, les fleurs d'un velouté. Le ton des rizières s'avive et flambe, en quelque sorte, en langues vertes. Les flaques d'eau, comme des miroirs se moirent de reflets ardents. Des martins-pêcheurs s'élancent des touffes de riz, rasent d'une courbe agile la face de l'eau et s'y mirent, saphirs vivants. Des libellules en leurs ailes blanches doublées de rose. A l'écart, un héron gris, sur une patte, guette les poissons. Les tuiles de la pagode miroitaient jaunes et vertes. Les éléphants de pierre se revêtent de teint rose. Au premier plan, le cortège funèbre détache ses personnages, entre l'émeraude des rizières et l'indigo du ciel, devant les stores plus verts des fenêtres et la pénombre plus épaisse des auvents. Les bannières blanches s'agitent plus éclatantes, les autels dorés éblouissent. La terre à des tons de brique où les ombres courtes posent des taches bleues. Et les pleurs les gémissements paraissent ridicules dans le grand flamboiement du soleil et de la nature.

Gorcum souriait complaisamment, fier d'avoir paralélé avec la science et la prose de Bonchamps.

—Bravo! bravo! Isaac, s'exclama Deveuter, en battant des mains, tu as dit superbement et je me réjouis de la façon dont tu as profité de l'éducation que je t'ai fait donner.

Le jeune homme, d'un mouvement d'impatience, passa la main dans ses longs cheveux bouclés.

—Tu as seulement le tort de trop laisser voir dans tes gestes que tu es un violonniste distingué.

A cette louange grossière, Célestine éclata d'un rire moqueur. Elle repondit au coup

—C'est M. Beaufort qui me fait rire avec ses histoires de guerre.

—M. l'abbé, dit Gorcum, peut certifier la sincérité du tableau de M. Bonchamps.

—Il est exact.

—Dans ces conditions, le Tonkin est un pays très pittoresque. Ajoutez que le Delta fournit deux récoltes de riz par an. Vous jugerez que c'est un vrai pays de Cocagne.

Et d'un ton légèrement impertinent, il demanda:

Franchement, Monsieur l'abbé, entre nous, les récits des travaux et des souffrances des missionnaires ne sont-ils pas un peu bien exagérés pour les besoins de la cause, pour attendrir le cœur des donateurs d'aumône?

—J'ai dit, répliqua le P. Dominique d'une voix grave, que le tableau que vous avez rappelé tout à l'heure, était exact dans les traits qu'il retraçait, je n'ai pas affirmé qu'il fût complet. Il y aurait un livre à faire sur les missionnaires, livre plus émotionnant que le plus attrayant des romans, œuvre qui ne pourrait être accomplie que par un écrivain sincère et d'un grand talent, où se trouveraient retracées, avec ses luttes contre lui-même et contre les hommes et les choses, la vie du prêtre séparé des siens, de ses amis, de ses compatriotes, combattant, sous le regard de Dieu, les batailles de l'apostolat. Je ne sais pas comment M. Bonchamps pénétra dans l'Annam et put y vivre, mais il ne me désavouera pas quand j'affirmerai que le plus misérable des paysans français est plus heureux que l'Européen vivant au Tonkin. Laissez-moi vous décrire quelques traits de la vie d'un missionnaire, et, d'abord, la façon dont il pénètre dans le pays. Inutile de me mettre en scène. Le père Benigne qui a fait paraître un ouvrage très intéressant *Vingt Ans en Annam*, raconte comment il entra en Cochinchine étendu au fond d'une barque de pêcheurs chrétiens dévoués. On l'avait couvert d'une sale natte, on avait entassé sur lui une couche de poissons, et les rameurs s'étaient assis sur le tout. Convenez que, dans cette cachette odorante, écrasé, secoué, étouffé, avec la chance d'être découvert par les douaniers royaux et la perspective de supplices raffinés, il était moins à l'aise que dans un compartiment de troisième classe de la moins bien organisée de nos compagnies de chemins de fer. On attend la nuit pour débarquer la cargaison, et, comme la température est telle que le poisson se corrompt deux heures après qu'il a été pêché, le missionnaire ne perd pas un atome des parfums qui l'environnent et qui imprègnent ses vêtements et sa chair. Enfin, à la nuit noire, on l'extrait de sa prison et on l'emballe dans un filet suspendu à un long bambou, c'est-à-dire, en palanquin, et on le transporte à quelque lieues dans l'intérieur des terres. La pluie tombe à torrents et fait du filet et de son contenu un long paquet de linge dégouttant. Les porteurs courent sans bruit, l'œil et l'oreille aux aguets prêts à descendre du chemin et à se cacher dans la rizière inondée à la moindre alerte et tout est alerte pour les Anamites plus peureux que des lièvres. Un canal d'irrigation, un arroyo comme on dit, coupe la route. Un tronc d'arbre tout brute le traverse. Les porteurs s'élancent pour le franchir, mais le pied leur manque et palanquin, missionnaire et baggage, tout roule dans le ruisseau. Le filet est rompu dans la chute. On continue le chemin à pied. Le jour commence à poindre, un jour sale, gris, décourageant, la pluie tombe toujours. On marche pieds nus, car, à cause de la boue, on perdrait à chaque instant ses chaussures. Le sol du Delta est d'un argile compact que la pluie ne pénètre pas. L'eau glisse dessus, n'entamment qu'une mince couche qui se transforme en une boue liquide. Ce vernis qui s'étale sous le pied, sur la glaise restée dure, est plus glissant et plus perfide que nos verglas d'hiver. Les chemins sont formés par d'étroites levés de terre de soixante-dix à quatre-vingts centimètres de largeur qui séparent les champs les uns les autres afin de régler les inondations des rizières.

(A Suivre)

En vertu de l'Acte des Banques

Avis est par les présentes donné que les Directeurs provisoires de la Pacific Bank of Canada ont ouvert des livres de stock dans la ville de Victoria, Colombie, et ailleurs, dans le but de recevoir les souscriptions de ceux qui désireraient devenir actionnaires de la dite banque.

Ces livres seront ouverts à l'inspection pour le temps que les directeurs provisoires, exerçant leur discrétion, jugeront nécessaire.

Toronto 5 janvier 1904.

A. G. MURRAY,
Avocat des Bureau Provisoire